Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_073-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-073
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Désignations des représentants de Dinan Agglomération au sein du Comité de Programmation		

Le lundi 18 mai 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 14 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 89 – Procurations : 3 – Voix délibératives : 92

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Marie-Rose DANIEL, Michel DAUGAN, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Manuella ABBE, Océane FEBVRE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Christine COTIN, Arnaud CARRE pouvoir à Chantal BOULOUX, Alexis LE NAOUR pouvoir à Charlotte GESLAIN

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_073-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-073
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Désignations des représentants de Dinan Agglomération au sein du Comité de Programmation		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de Dinan Agglomération au sein de différents organismes extérieurs.

La candidature de Dinan Agglomération pour la mesure Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) du Programme de Développement Rural de Bretagne, au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER 2023-2027) a été retenue.

Par délibération n°CA-2023-104 du Conseil Communautaire du 17 juillet 2023, la composition du comité de programmation a été fixée. Il s'agit d'une instance dont les missions sont les suivantes :

- Sélectionner les opérations pour lesquelles une aide de l'Union européenne est sollicitée au titre du programme LEADER, en s'assurant de la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local LEADER,

- Elaborer pour ce faire une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection,

- Elaborer une grille de sélection des opérations à partir du modèle fourni par l'autorité de gestion régionale et l'utiliser pour retranscrire chaque décision de sélection,

- Approuver le montant d'aide à attribuer pour les opérations sélectionnées, tel que calculé par la Région Bretagne en tant que service instructeur du programme LEADER,

- Assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie,

- Evaluer la mise en œuvre de la stratégie,

- Etablir et acter les propositions de modifications des composantes de la stratégie de développement local LEADER et plus particulièrement du plan financier et du plan d'action,

- Proposer et valider des outils pour améliorer la promotion du programme et l'accompagnement des porteurs de projets,

- Examiner le suivi financier des projets.

La composition ainsi approuvée est la suivante :

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_073-DE

- Un collège public composé de 10 sièges répartis comme suit :
    - Dinan Agglomération : huit (8) titulaires et quatre (4) suppléants,
    - Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude : un (1) titulaire,
    - Le Département des Côtes d'Armor : un (1) titulaire,
    - Le Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor : un (1) suppléant,
- Un collège privé composé de 12 sièges répartis entre des associations et des entreprises

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 et L.5211-1 relatifs aux modalités de scrutin,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2023-104 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 17 juillet 2023 approuvant la composition du comité de programmation,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, les désignations de représentants auprès d'organismes extérieurs ont lieu, en principe, au scrutin secret,

Considérant que l'article L2121-21 du CGCT prévoit expressément que « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », et considérant que ces dispositions sont applicables aux EPCI, par renvoi de l'article L.5211-1 du même code,

Considérant que les mandats de précédents délégués ont pris fin suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires,

Considérant, pour ces organismes, que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, après appel de candidatures, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

Ainsi, considérant ces éléments

Le Conseil Communautaire prend acte de la lecture de la désignation des délégués par le Président ainsi :

- **Au sein du Comité de programmation** :
    - En qualité de délégués titulaires (8) :
        - Jérémy DAUPHIN
        - Marina LE MOAL
        - Alain BROMBIN
        - Paul TISON
        - Nathalie BONNOUVRIER
        - Sylvain COULOMBEL
        - Véronique MEHEUST
        - Laurence LE DU

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_073-DE

- En qualité de délégués suppléants (4) :
  - Olivier BOIXIERE
  - Denis GOUPIL
  - Jean-Louis NOGUES
  - Baptiste THEVELEIN

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

A DINAN, le 20 mai 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,